

Le SMAEL s'engage en faveur de l'écologie en s'inscrivant dans une démarche environnementale dont les actions fondamentales sont :

En matière de management environnemental :

Certification ISO 14001



En réponse aux exigences grandissantes en matière de protection de l'environnement, le SMAEL, en collaboration avec Veolia Eau, s'est engagé à mettre en place un Système de Management Environnemental conforme à la norme ISO 14001 version 2004 sur les installations de production d'eau potable.

Le SMAEL s'est attaché particulièrement à :

- Préserver la ressource et distribuer une eau de qualité
- Optimiser la filière de valorisation des terres de décantation
- Améliorer la gestion des déchets
- Développer la communication interne et externe
- Renforcer la sécurité du personnel sur le site



Les ouvrages de production d'eau potable du SMAEL sont certifiés ISO 14001 depuis 2005.

En matière de préservation de la biodiversité :

La création de mares écologiques où la diversité saura s'épanouir

Le SMAEL s'est lancé un défi original en décidant d'aménager, sur quelques mètres carrés de pelouse de ses sites situés à Prêmesques et à Beuvry, un petit univers aquatique alimenté par le réseau de récupération d'eaux pluviales et animé par le vol des libellules et le coassement des grenouilles.

L'écosystème-mare présente un intérêt en raison de sa biodiversité exceptionnelle. Il renferme, sur un espace restreint, de nombreuses espèces végétales ou animales protégées.

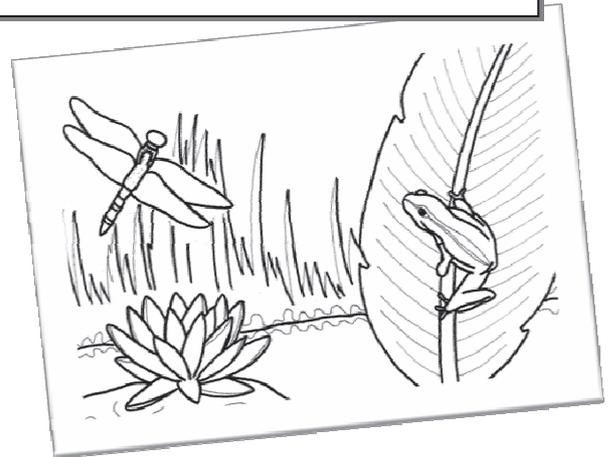
Les mares hébergent une faune et une flore très diversifiées et très riches. Elles offrent donc un habitat, un oasis, un lieu de reproduction privilégié et une source de nourriture à la biocénose.

Grâce à son initiative propice à la biodiversité régionale, le SMAEL contribue ainsi à la protection de l'environnement.

Date de création à :

Prêmesques : septembre - octobre 2010

Beuvry : août - septembre 2012



La gestion différenciée : un entretien raisonné des espaces verts

Dans un souci écologique, le SMAEL a mis en place une gestion différenciée de ses espaces verts. En approuvant ce mode d'entretien, il souhaite préserver son patrimoine vert, favoriser le développement d'une diversité faunistique et floristique, limiter au maximum les entretiens et interdire les traitements phytosanitaires.



ZERO PRODUIT PHYTOSANITAIRE

Afin de réduire son empreinte écologique, le SMAEL a opté pour l'élimination des polluants d'origine phytosanitaire sur l'ensemble de ses sites. La non-utilisation de désherbants chimiques a pour objectif de protéger les ressources naturelles et d'enrichir les milieux d'espèces animales et végétales.

Le SMAEL encourage donc le désherbage thermique. Cette technique, plus respectueuse de l'environnement, consiste à provoquer un choc thermique de manière à faire éclater les cellules végétales des plantes sans pour autant les brûler. Elle se contente de donner « un coup de chaud » à la plante, ce qui l'affaiblit.



LE FAUCHAGE TARDIF POUR UNE NATURE PRESERVEE

Le fauchage trop précoce pose un problème écologique car il fait disparaître tout un écosystème : les plantes n'ont pas le temps de terminer leur cycle végétatif et de se reproduire, ce qui facilite l'implantation de plantes vivaces au détriment d'autres plus fragiles. Il détruit des niches écologiques : les animaux, comme les insectes pollinisateurs, et les plantes qui interagissent n'ont plus de refuge.



Le SMAEL s'appuie sur des valeurs écologiques fortes et a donc décidé, depuis 2005, de mettre en œuvre un fauchage retardé afin de permettre à la biodiversité de reprendre ses droits.

Le fauchage tardif n'est pas une absence de fauchage mais une méthode qui tient compte de la diversité biologique du milieu. Les espaces verts sont donc toujours entretenus.

Le fauchage tardif consiste à laisser pousser la végétation afin de favoriser le développement de la faune et de la flore qui y élisent domicile et permet d'éviter la prolifération de plantes colonisatrices «indésirables» au préjudice des orchidées sauvages, par exemple.

Par le biais de cette opération, un grand nombre de plantes et d'animaux trouvent des conditions de vie favorables à leur croissance. De plus, ce système permet également de réduire les émissions de CO₂ dans l'air car il y a moins d'interventions.

Les travaux de fauche sont réalisés une à deux fois par an. Le SMAEL a à cœur la sécurité de son personnel, par conséquent, les contours des installations et les accès sont effectués plus régulièrement.

Le SMAEL tient à préserver la flore locale, c'est pourquoi il proscrit le passage destructeur du gyrobroyeur au niveau de ses orchidées sauvages.



Les travaux d'abattage d'arbres et replantation



Des travaux d'abattage d'arbres sont systématiquement programmés afin d'améliorer la sécurité aux abords immédiats des édifices et des lieux de passage du personnel.

Certains arbres peuvent être abattus pour éviter le risque de chute de branches, voire de bris d'arbres en cas de tempête et d'autres pour favoriser le passage de la lumière vers les bâtiments.

Apporter de la lumière permet de limiter les infiltrations d'eau qui procurent aux bâtiments une ambiance humide et ainsi réduire la consommation d'énergie.

Ces travaux sont toujours menés en hiver afin d'éviter la destruction de nids.



En décembre 2008 à Aire-sur-la-Lys, le SMAEL a organisé l'abattage et l'élagage de peupliers et l'éclaircissement des sous-bois pour promouvoir le développement des plus beaux sujets et le passage de la lumière.

Des travaux de sélection de végétaux ont été prévus pour mettre en valeur un tilleul.

Le SMAEL a souhaité une mesure compensatoire aux abattages et a sollicité la plantation d'une haie bocagère le long de l'allée principale.

Un diagnostic des arbres des sites de Prêmesques et d'Aire-sur-la-Lys est planifié dans le cadre de l'appel d'offres d'entretien des espaces verts en 2013. Il a pour objectif d'évaluer le risque de chute d'arbre et de permettre de mieux présenter les sujets les plus nobles.

La protection des oiseaux contre les chocs physiques



Beaucoup d'oiseaux se blessent, voire meurent après avoir percuté une vitre.

Afin de prévenir le risque d'impact contre les surfaces vitrées, le SMAEL, en collaboration avec Veolia Eau, a collé des stickers de silhouettes de faucon sur ses fenêtres.

Les autocollants « anticollision » matérialisent le verre et alertent les oiseaux leur évitant de se heurter aux vitres des fenêtres.

Une opportunité pour les animaux

Le SMAEL a ménagé des tas de branches sur ses espaces verts afin d'offrir un refuge aux animaux qui apprécient l'initiative. Ceux-ci sont attirés par les branchages où ils peuvent s'abriter.



En matière d'énergie :

Démarche d'éco efficacité énergétique

Dans sa démarche d'éco efficacité énergétique, le SMAEL a signé une convention de partenariat sur les Certificats d'Economies d'Energie avec EDF le 22 juin 2011. Ainsi, le SMAEL a pu valoriser des actions réalisées sur son parc d'équipements de production d'eau potable, au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.



Le SMAEL réalise sur ses sites des actions conduisant à une économie d'énergie et une réduction des émissions de CO₂.

Le SMAEL a mis en place des variateurs électroniques de vitesse sur les moteurs de pompage des sites de Beuvry, Prêmesques et Aire-sur-la-Lys.

Ces travaux en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie ont contribué à une économie d'énergie estimée à 20 655 MWh cumac soit une économie de 2 000 MWh par an. Ils ont évité l'émission de 98 tonnes de CO₂.

En matière de valorisation des déchets :

Réemploi des déchets verts

Les produits issus du fauchage servent à nourrir les animaux d'un agriculteur voisin et leur évitent l'incinération.



Le SMAEL limite ainsi les émissions de gaz à effet de serre, donc le réchauffement climatique.

En matière d'achats éco-responsables :

Une politique d'achat respectueuse de l'environnement

Le SMAEL favorise la prise en compte du développement durable et la protection de l'environnement dans sa politique d'achat. Le développement durable est pris en compte dès la définition des besoins et les spécifications techniques de l'appel d'offres incluent des caractéristiques environnementales. Des clauses environnementales peuvent également influencer sur les conditions d'exécution. Enfin, les performances en matière de protection de l'environnement font partie des critères d'attribution des marchés.

UN EXEMPLE CONCRET : L'ENTRETIEN DES LOCAUX



Le SMAEL est une structure responsable et sensible à la protection l'environnement, c'est pourquoi elle confie l'entretien de ses bâtiments à des prestataires qui ont développé une politique environnementale.

Ces prestataires apportent des solutions innovantes qui permettent de réduire leur empreinte écologique.

Ils s'engagent à :

- minimiser leurs déchets et respecter le tri sélectif
- maîtriser leurs consommations de produits, d'eau et d'électricité
- limiter la pollution
- optimiser les transports pour réduire les émissions de Gaz Carbonique
- former les agents affectés sur les sites aux éco-comportements



Ils proposent une gamme complète de produits Ecolabélisés. Ces produits sont conformes à la réglementation en vigueur notamment en matière d'hygiène, de sécurité, de biodégradabilité et de respect de l'environnement.

